



Projet pédagogique

Dernière mise à jour : janvier 2018

Le présent document entend préciser et formaliser l'ensemble des orientations et actions pédagogiques développées à ce jour, afin de les rendre lisibles.

Il semble néanmoins important de rappeler qu'un projet pédagogique n'est jamais figé, qu'il reste constamment soumis à une série d'expérimentations, d'évaluations et d'évolutions

Une structure implantée sur un territoire défini

« Le Plateau ». entité géographique formée d'une mosaïque de petites communes rurales, est marqué par une identité propre. L'enseignement musical est reconnu en tant qu'axe culturel fort et l'école de musique du Plateau est devenue l'acteur référent en la matière sur ce territoire. Quatre principes ont présidé à la création de la structure :

- Pérenniser l'offre de proximité sur le territoire
- Favoriser l'accès à la pratique musicale
- Développer les pratiques et enseignements collectifs
- Contribuer à l'animation du territoire

Un projet pédagogique en symbiose avec les politiques territoriales en faveur de l'enseignement musical

L'école de musique intercommunale du Plateau s'inscrit pleinement dans les politiques incitatives en faveur de la mutualisation des compétences et de la structuration des territoires.

Elle devient ainsi un pôle artistique repéré, intégré au réseau d'écoles de musiques associatives, privées, et publiques des secteurs intercommunaux périphériques, mais aussi sur les plans départemental et régional.

Par ailleurs, cette association musicale cherche à contribuer à l'expansion du tissu culturel de son secteur, à travers une implantation forte, une recherche de partenariats ainsi qu'à la diversification de l'offre d'enseignements artistiques.

Des intentions et des valeurs

1. L'école de musique intercommunale du Plateau entend dispenser un enseignement initial structuré et progressif qui vise à former prioritairement les amateurs éclairés de demain. Pour ceux qui désiraient entreprendre ensuite des études spécialisées, l'opportunité d'accéder à d'autres établissements d'enseignements artistiques doit être offerte. C'est pourquoi l'apprentissage du langage musical est abordé dans son aspect universel, à travers un enseignement de qualité. En effet, même si la musique reste un loisir, chaque élève ne pourra s'épanouir que s'il apprécie, maîtrise, et partage ce langage.

« Ne laisser personne sur le bord du chemin, se sentir intégré dans le projet commun », telle pourrait être résumée notre philosophie implicite basée sur la pédagogie positive. Du plaisir musical découlent la motivation et l'investissement de chacun dans les projets ; Outre l'aspect artistique, l'intégration sociale reste au centre des préoccupations pédagogiques.

La pratique collective amène les élèves à développer leur sens des responsabilités : en effet, le résultat musical du groupe dépend de la qualité de la prestation de chacun, et implique l'assiduité et la ponctualité aux répétitions, l'écoute permanente des autres musiciens, ce « vivre ensemble » musical fait d'ailleurs souvent appel à l'aide mutuelle.

La maîtrise de soi, la concentration, le partage avec autrui, le développement de l'autonomie, le sens de l'initiative, forment un socle de compétences commun inhérent à l'enseignement dispensé. Il contribue sans aucun doute à l'épanouissement de l'élève et au développement de sa personnalité.

Les élèves-musiciens deviennent des acteurs-citoyens à travers les projets auxquels ils participent activement. Aussi l'animation du territoire devant des publics multiples (familles, scolaires, résidents EHPAD, festivaliers, touristes, musiciens professionnels, etc) devient-elle le vecteur d'actions tant culturelles que citoyennes.

L'école de musique organise des « stages » ou « sessions » pendant et hors temps scolaire, y compris pendant les périodes de vacances. Il s'agit de :

- s'amuser et apprendre à travers une aventure humaine et musicale commune, et vivre le plaisir partagé des pratiques musicales collectives.
- partager des activités extra-musicales ludiques (jeux, ateliers créatifs, etc), car varier les situations d'interdisciplinarité stimulent des compétences et comportements variés.
- favoriser l'ouverture de la pratique musicale à des personnes non inscrites à l'école de musique, incitant ainsi à la mixité des publics, à la tolérance, au tissage de liens intergénérationnels dans le respect de chacun.

Principes pédagogiques globaux

1) « Apprendre et pratiquer la musique ensemble » telle est l'idée directrice du projet pédagogique. Ce « précepte » revoit à deux notions complémentaires néanmoins différentes : l'enseignement collectif et la pratique collective.

• **Enseignement collectif : art de former des musiciens distincts à partir d'un groupe musical.** Il repose sur une pédagogie de groupe mise en œuvre lors d'ateliers formés d'un ou plusieurs professeurs et plusieurs élèves. Les apports essentiels de cette pédagogie peuvent se décliner en quatre points :

- L'unique interlocuteur n'est plus le professeur, mais un collectif formé d'élèves et de professeurs qui interagissent (professeurs/élèves ; élèves/professeurs, élèves/élèves)
- Jouer pour et devant les autres élèves donne tout son sens à la notion de langage musical
- Cette pédagogie développe le besoin d'une écoute attentive de l'autre, la compréhension par l'observation, l'analyse, l'esprit critique.
- Echanger, débattre, coopérer, construire, quel que soit l'aspect musical abordé, devient une sollicitation constante, favorable à l'épanouissement musical et développement de la personnalité de l'élève.

• **La pratique collective : art de former un groupe musical à partir de musiciens distincts.** Elle est un espace de jeu d'ensemble souvent interdisciplinaire (ensemble multi-instrumental par exemple) à travers une typologie orchestrale et/ou vocale définie préalablement. Elle regroupe élèves et professeurs et vise souvent l'étude d'un répertoire ou d'une esthétique. Elle permet la mise en œuvre d'un projet et la mise en valeur des acquis développés lors des ateliers d'enseignement collectif ou les cours individuels.

2) Les cours individuels, appelés également « face à face pédagogique » (un professeur et un élève) ne sont pas exclus, mais ils restent minoritaires dans le parcours de formation global de l'élève.

3) Le programme de formation des élèves instrumentistes ou chanteurs comprend quatre domaines :

- savoir-faire instrumentaux ou vocaux (techniques de jeu, répertoires, esthétiques, etc.)
- connaissances des codes ou principes musicaux, développement des sens et de l'intellect, maîtrise du corps.
- pratique collective à travers des ensembles à géométrie variable, découverte concrète de répertoires et esthétiques.
- production publique allant du flashmob au concert en passant par les master-classes, programmation à des festivals, échanges musicaux, projets partagés, etc.

La Musique assistée par ordinateur (MAO), outil devenu incontournable pour les musiciens et enseignants, est utilisée dans de nombreux domaines musicaux : écriture de partition, enregistrement et mixage, arrangements... Le développement du numérique et la démocratisation de l'accès aux moyens techniques pour le grand public permettent aux musiciens d'explorer de nouvelles possibilités et d'accéder rapidement à des techniques jusqu'à présent peu accessibles. L'enseignement et l'utilisation de l'informatique musicale sont proposés aux élèves de manière « intégrée » aux enseignements traditionnels, ou de manière distincte.

Les enseignements proposés

Le cursus de formation progressif est composé de trois cycles, c'est-à-dire trois périodes pluriannuelles :

- Cycle d'éveil musical et découverte instrumental pour la petite enfance (de moyenne section maternelle à CP)
- 1^{er} Cycle : Initiation par le développement de la motivation et de l'autonomie pour instrumentistes et chanteurs (enfants à partir du CE1 (7 ans) tout instrument, à partir de la 6^{ème} (11 ans) pour le chant variété et 16 ans pour le chant lyrique)
- 2^{ème} Cycle : approfondissement des notions et de développement des capacités d'initiatives

Les adultes débutants sont accueillis dans un cycle spécifique, au parcours adapté à leur projet personnel

En règle générale, un cycle comprend entre trois et cinq années d'apprentissage.

1) Eveil musical moyenne et grande section maternelle :

Sensibilisation musicale proposée aux jeunes enfants entre 4 et 6 ans. A travers une activité ludique, cet enseignement lui permet de découvrir ses capacités corporelles et sensorielles. Celles-ci ne sont pas uniquement musicales, il s'agit d'une véritable transversalité des domaines et des approches pour

un éveil de tous les sens, qui demande à l'enseignant de réelles connaissances des étapes d'apprentissage et de développement psychomoteur des jeunes enfants.

2) Découverte instrumentale :

Après avoir suivi les cours d'éveil musical, l'enfant de 6 ans est amené à suivre un enseignement oscillant entre formation musicale et découverte instrumentale. Ce « parcours de découverte » est mis en place avec la conviction qu'un enfant qui choisit lui-même son instrument, s'impliquera davantage dans chaque étape qui jalonna son apprentissage.

Il s'agit pour lui de :

- découvrir les principaux instruments, de savoir les reconnaître visuellement voire auditivement
- aborder les premières notions musicales nécessaires pour apprendre à jouer des différents instruments présentés
- comprendre et appliquer les techniques de production d'un son avec chacun des instruments
- aborder les notions de structures et de codes musicaux
- acquérir des références auditives, instrumentales et orchestrales

3) Formation musicale et formation instrumentale :

A partir de son entrée en classe de CE1, un enfant peut commencer un apprentissage instrumental ou vocal, qu'il ait suivi ou non les enseignements du cycle précédent.

Les programmes de formation musicale et de formation instrumentale sont élaborés en lien avec les exigences inhérentes aux pratiques d'ensembles, lesquelles nécessitent des compétences particulières, souvent différentes de celles requises pour le jeu en soliste ou en pupitre restreint.

• Formation musicale : enseignement collectif par un professeur spécialisé

Plus digeste et plus complète que le redouté solfège, la formation musicale revêt un rôle central dans le cursus des élèves-musiciens, puisqu'elle comprend la connaissance des codes musicaux, de l'écriture, de la lecture, l'improvisation, l'analyse formelle des œuvres et des styles, mais aussi la connaissance et la maîtrise de son corps dans l'acte musical (voix, ressenti de la pulsation, posture, respiration, etc.). La pédagogie mise en place permet de développer progressivement les savoir-faire et connaissances sans lesquels un musicien ne dispose d'aucune autonomie réelle dans sa pratique. Notre enseignement s'inspire très largement des pédagogies dites actives telles que Martenot ou O Passo.

- Les élèves vivent corporellement les notions abordées, tout l'espace de la salle et tous leurs sens sont sollicités.
- Le jeu est à la base de l'enseignement. Un matériel pédagogique spécifique est d'ailleurs mis en œuvre.
- Quatre phases indissociables du développement naturel de l'enfant sont respectées pour chaque nouvelle notion abordée : l'imitation, la reconnaissance, la lecture/production orientée, et la création/improvisation.

• Formation instrumentale : enseignement collectif en « atelier instrumental » ou enseignement individuel en « cours individuel » par un professeur spécialisé

Pour les élèves de premier et deuxième cycle, **les ateliers instrumentaux sont systématisés pour tous les instruments** (ateliers de 2 élèves minimum par cours). Le cours individuel peut être justifié, mais il s'agit cependant d'une exception pédagogique validée par la direction de l'école de musique.

Seul le piano peut faire l'objet d'un enseignement individuel par choix de l'élève. Ce dernier aura néanmoins accès à une pratique collective via un ensemble de projets qui lui seront proposés.

- **Formation musicale et formation instrumentale simultanées en « formation orchestrale », enseignées par deux professeurs spécialisés.**

Cette nouvelle pédagogie permet de créer un lien direct et concret entre formation musicale et formation instrumentale dans un seul et même cours, en présence de deux professeurs, alors qu'habituellement ces deux cours sont séparés en deux créneaux distincts.

Ce nouveau format offre un formidable espace de création pédagogique où peut être réellement dépassée la vision traditionnelle de la musique.

Pour les deux professeurs, il s'agit aussi de se partager la responsabilité pédagogique, ils peuvent ainsi tour à tour s'intégrer au groupe ou prendre le rôle de référent, et renouveler à souhait les situations pédagogiques.

Ce format n'exclut pas les séances personnalisées, la présence de deux professeurs offre une flexibilité, avec la possibilité d'« extraire » momentanément un élève du groupe afin de lui apporter des conseils individualisés pendant que le second professeur enseigne au groupe restant.

- **Formation musicale appliquée au chant collectif « chorale enfant » ou « ensemble vocal ado », enseigné par un professeur spécialisé**

Les élèves apprennent à mettre leur corps et leur attention au service de leur voix, à travers un répertoire adapté où sensibilité et musique des mots ne font qu'un.

Cet enseignement collectif permet de créer un lien direct et concret entre formation musicale et formation vocale dans un seul et même cours.

Les deux premières années, l'accent est mis sur l'apprentissage par imitation et par la reconnaissance.

- **Formation adultes et adolescents débutants**

Les objectifs, les motivations et les attentes des élèves adolescents ou adultes qui souhaitent débiter l'apprentissage de la musique peuvent être multiples.

Ainsi, le format de cours est variable, et laissé à l'appréciation de l'élève.

- Il est possible pour les adultes d'accéder à des ateliers instrumentaux ou vocaux, dans ce cas, ce sont eux qui proposent le binôme ou le trinôme qui lui semble pertinent. Ensuite le professeur en valide l'intérêt pédagogique, avant d'accepter ou refuser ce format. Il est possible que le professeur fasse lui aussi une proposition de cours collectifs, en fonction de ses propres attentes et réflexions.
- Les cours individuels sont possibles, sachant qu'il semble pertinent de favoriser les expériences musicales en groupe ponctuelles, car les réticences sont souvent liées à une appréhension, une peur du jugement ; il convient à tout prix de démystifier l'« insécurité » de l'enseignement collectif et de la pratique collective chez l'adolescent et l'adulte.
- La formation musicale est proposée en séances spécifiques à thème, lors desquelles l'ensemble des sens est sollicité.

Les élèves adultes ou débutants avec un bagage musical font l'objet d'une étude au cas par cas, un entretien avec le professeur reste primordial.

Les pratiques collectives et productions publiques

L'originalité du projet pédagogique réside dans la liberté des professeurs de proposer des « stages », c'est-à-dire des créneaux de pratique collective organisés hors ou pendant la période scolaire, allant de temps longs ponctuels (une période unique dans l'année de plusieurs jours) à des répétitions courtes hebdomadaires. Le format est adapté au projet ainsi qu'au type de restitution publique visé.

Une seule règle est à respecter : chaque élève inscrit en 1^{er} et 2^{ème} cycle doit avoir accès à au moins un stage et une représentation publique dans l'année.

L'équipe de professeurs travaillent à un ensemble de projet, validés par la direction et proposés aux élèves, selon des prérequis pédagogiques et esthétiques établis.

Ainsi, les frontières parfois hermétiques entre « départements » spécialisés (musiques actuelles, musique classiques, etc..) sautent au profit d'une liberté artistique.

Validation des acquis

Ici réside une seconde particularité du projet pédagogique. Etant donné la pédagogie collective appliquée dans l'école de musique, basée sur la mise en confiance et l'apprentissage du vivre-ensemble, il ne paraît pas judicieux d'envisager une validation d'acquis de type examen « individuel », ou validation d'acquis uniquement basée sur une prestation musicale hors de tout contexte. En revanche il semble très important de permettre à l'élève de juger de son parcours musical, de son investissement personnel et dans son intégration dans un groupe.

La validation des acquis de chaque élève est liée à une prestation publique, sur la base de trois critères :

- Appréciations musicales le jour de la prestation par plusieurs professeurs
- Investissement tout au long du projet (travail personnel, état d'esprit dans le groupe lors des répétitions, investissement pendant les séances collectives, concentration, esprit critique, autonomie, etc.)
- Bilan sur l'année dans les différents domaines abordés, dont la participation à la vie de groupe (y compris absentéisme, entraide dans la mise en place du matériel, etc.)

Cette validation d'acquis engage l'élève en connaissance de cause, et l'ensemble des professeurs qui ont participé à sa formation sur l'année. Elèves et professeur référent discutent du résultat de cette validation d'acquis, afin qu'ensemble ils partagent les conclusions du bilan, et trouvent les leviers de progression.

Parallèlement, l'école de musique du Plateau, affiliée à la Confédération Musicale de France (CMF), prépare les élèves aux examens de fin de cycle, selon les modalités définies par la commission nationale de la CMF. Ainsi, le niveau validé bénéficie d'une reconnaissance à l'échelle nationale ; il constitue à ce titre un repère important dans le cursus des élèves.

L'équipe de professeurs

Le corps enseignant forme une équipe pédagogique active, travaillant en interaction, privilégiant les échanges et les réflexions pédagogiques, en vue d'une application concrète dans leur cours.

Le travail en équipe sous-entend une pluralité de regards, d'expériences, qui concourent à la qualité et à la richesse de l'enseignement. En agissant de manière concertée, cette équipe garantit une cohérence indispensable au parcours de chaque élève. En effet, l'enseignement artistique demande la mise en commun des compétences diverses de l'équipe pédagogique pour que les élèves perçoivent eux-mêmes de façon claire la complémentarité des enseignements à priori distincts qui leur sont dispensés. Grâce aux compétences musicales mutualisées l'offre de formation sur l'ensemble du territoire du Plateau est aujourd'hui élargie.